

ce qui a été fait n'est aucunement un manque de courtoisie. Il nous faut demander certains renseignements à la Chambre des Communes, et l'on nous propose seulement d'envoyer un message priant l'autre Chambre de nous renvoyer certains documents. La motion ne comporte aucune législation. Aucun projet de loi n'a été présenté.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.

Présidence de l'honorable HEWITT BOSTOCK

Judi, le 10 décembre 1926.

Le Sénat se réunit à deux heures et demie de l'après-midi. Le Président est à son fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

DISCOURS DU TRONE

A trois heures, Son Excellence le Gouverneur général entre dans la salle du Sénat et prend place au Trône. Son Excellence requiert la présence de la Chambre des Communes, et celle-ci étant venue avec son Président, il plaît à Son Excellence de commencer la première session du Seizième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables Messieurs du Sénat:

Membres de la Chambre des Communes:

Je désire en cette occasion vous assurer que j'éprouve un vif plaisir d'être associé avec vous dans les travaux importants que vous allez bientôt entreprendre, à cette première session du Seizième Parlement du Canada, et de me prévaloir de votre appui et vos conseils pour l'accomplissement des devoirs que Sa Majesté le Roi m'a confiés lorsqu'il m'a nommé son représentant.

Encore une fois, nous avons raison d'être reconnaissants d'une abondante moisson et de la perspective d'une prospérité continue. Il est agréable de constater que, durant l'année, le commerce extérieur du Canada s'est sensiblement amélioré et l'immigration considérablement accrue.

La nécessité de pourvoir aux exigences immédiates des services publics m'a obligé de vous convoquer plus tôt qu'il n'aurait été autrement nécessaire. Afin de faire face aux besoins actuels et à ceux d'un avenir rapproché, afin de régulariser les dépenses déjà encourues, vous serez appelés à voter immédiatement les subsides nécessaires pour terminer l'exercice financier courant. L'on ne se propose pas d'entreprendre le travail ordinaire de la session avant la reprise des séances du parlement au début de la prochaine année.

Les propositions du gouvernement qui ont été adoptées à la dernière session, mais qui ne sont pas devenues lois, seront présentées de nouveau. Des amendements à la Loi des grains seront aussi soumis à vos délibérations.

Afin de disposer promptement des questions publiques en général, l'occasion vous sera donnée sans retard d'apporter quelques modifications aux règlements de la Chambre des Communes.

Mon gouvernement n'a pas cessé de porter une attention spéciale au problème du combustible. Des mesures seront proposées afin de donner de l'aide aux établissements fondés pour la production du coke domestique provenant de la houille canadienne.

Le rapport de la commission nommée en vertu de la Loi des enquêtes, pour s'enquérir de la situation économique des Provinces maritimes, vous sera remis immédiatement, et vous serez invités à en étudier les recommandations. Les conclusions de ce rapport occupent maintenant l'attention de mon gouvernement. Une proposition de loi sera présentée pour les mettre à exécution.

La construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson a fait des progrès remarquables, et l'on a l'intention de continuer les travaux de cette voie ferrée aussi tôt que possible pendant l'année qui va bientôt commencer. Il a été résolu de confier l'examen du havre, à un expert britannique faisant autorité sur les conditions produites par les marées et les estuaires sur les ports de mer.

La construction des embranchements du chemin de fer National-Canadien sur la base d'un programme défini de trois ans ayant donné entière satisfaction, cette méthode sera encore poursuivie afin de compléter l'expansion nécessaire des voies ferrées. Un autre programme de trois ans sera porté à votre attention.

Vous serez aussi appelés à approuver l'accord conclu avec les détenteurs de bons à perpétuité du Grand-Tronc-Pacifique.

Certains membres de mon gouvernement sont tout récemment revenus au Canada après avoir assisté à la Conférence Impériale. Vous aurez à étudier les procès-verbaux et les recommandations de cette Conférence. On admettra, je crois, que le travail conjoint des gouvernements représentés à cette Conférence a beaucoup contribué à mettre en évidence les relations des membres de la fédération des peuples britanniques, entre eux et avec les pays étrangers, et à faire reconnaître sans erreur la pleine mesure de gouvernement autonome dont jouissent aujourd'hui les Dominions, dans tout ce qui se rapporte à leurs affaires domestiques et à leurs relations extérieures. Par l'examen approfondi des questions spécifiques d'un intérêt commun, la Conférence a beaucoup fait pour établir une coopération libre et effective dans les affaires communes aux divers gouvernements et aux peuples de l'Empire Britannique.

La nomination récente d'un ministre plénipotentiaire accrédité par Sa Majesté, pour représenter les intérêts du Canada aux Etats-Unis, marque une phase importante dans l'évolution des relations internationales du Dominion.

Le soixantième anniversaire de la Confédération sera dignement célébré en 1927. Je suis heureux de vous annoncer que Son Altesse Royale le Prince de Galles a gracieusement accepté l'invitation de mon gouvernement de visiter le Canada à cette occasion si les circonstances le lui permettent. Mon gouvernement a aussi invité le premier ministre de la Grande-Bretagne qui a accepté l'invitation et exprimé l'espoir qu'il trouvera le temps d'assister à cette célébration.

Membres de la Chambre des Communes:

Les crédits pour l'exercice financier courant qui n'ont pas encore été votés par le parlement seront, comme je l'ai déjà dit, soumis immédia-